

Ces programmes américains d'écoulement des excédents ont, dans bien des cas, servi de bonnes causes. Certains de ces programmes avaient pour objet d'accroître la consommation de farine de blé par des populations qui n'en consommaient pas jusque-là. Par suite de la mise en œuvre de tels programmes, les perspectives d'avenir des pays exportateurs, comme le Canada et les États-Unis, deviennent plus brillantes. Nous devons admettre aussi que nous sommes nous-mêmes engagés dans un programme d'écoulement du blé, que nous avons fourni notre part de blé, en vertu de prêts à longue échéance ou en dons purs et simples, à l'Inde, au Pakistan, à Ceylan, aux réfugiés de Palestine, et que nous avons l'intention de poursuivre ce programme.

Tant que le programme d'écoulement ne nuit pas à la vente normale du blé, nous ne saurions nous y opposer fortement. Disons à l'honneur des États-Unis que récemment ils n'ont pas nui à nos ventes commerciales normales de blé au Royaume-Uni, à des pays européens et au Japon. Forts de ces assurances, nous ne pouvons les empêcher de fournir de la farine de froment aux pays qui ont vraiment besoin de nourriture.

L'honorable député d'Assiniboia a fort justement rendu hommage à l'influence stabilisatrice de la Commission canadienne du blé. Le Canada, nous a-t-il dit, est maintenant le deuxième exportateur de blé. Il est en réalité le premier, si l'on s'en tient aux ventes commerciales de blé à l'étranger. Les États-Unis ont pris la tête des exportateurs de blé, mais ils viennent encore après nous pour les ventes commerciales de cette denrée. Nous vendons annuellement 262 millions de boisseaux de blé contre 160 millions de boisseaux pour les États-Unis; il s'agit toujours ici de ventes commerciales. L'excédent de leurs exportations de blé sur les nôtres, qui s'établissent à environ 300 millions de boisseaux, tient à leurs programmes d'écoulement d'excédents et de cadeaux aux pays dans le besoin. L'activité de la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire son influence stabilisatrice sur les prix du blé, est reconnue dans le monde. Je suis content que l'honorable député d'Assiniboia l'ait signalé.

Il a proposé que nous troquions notre blé pour des marchandises d'autres pays. Nous admettons que certains pays l'ont fait. Cependant notre pays ne se livre pas au commerce entre États et il est difficile d'échanger nos produits contre des produits d'un autre à moins de nous lancer dans ce commerce entre États. Cela s'appliquerait également à la proposition qu'a faite l'honorable député que nous achetions de la Pologne et de la Russie des denrées en vertu de contrats à long terme

[L'hon. M. Churchill.]

en retour de ce que ces pays achètent de nous. Dans ce cas, il faudrait que nous fassions du commerce entre États.

Permettez-moi de conclure, monsieur l'Orateur, en disant, comme je l'ai déjà dit en maintes occasions, que la position du Canada dans le domaine du commerce international du blé ne serait pas aussi solide qu'elle l'est maintenant et ne saurait être maintenue à l'avenir, à moins que notre blé ait toujours la même qualité. Heureusement pour nous, notre pays produit un blé dur, une bonne qualité de blé de meunerie, riche en protéines, ce qui en fait un blé recherché par les marchés mondiaux et par les meuniers des pays étrangers. Les consultations que j'ai eues avec les importateurs de blé du Royaume-Uni et de l'Europe et les conversations que j'ai eues avec les meuniers du Japon qui ont visité notre pays, confirment que le blé canadien est un blé recherché, d'une qualité supérieure au blé tendre cultivé dans la plupart des autres pays du monde. Il devrait être possible de conserver un marché pour le blé canadien sans que nos ventes à l'étranger diminuent si cette qualité est maintenue.

Le Canada devrait donc s'attacher au maintien de la qualité. Pour ce motif, la raison nous fonde à envisager l'avenir avec optimisme. Il y a lieu d'assurer au cultivateur canadien que les pays étrangers offrent un débouché au blé canadien, et qu'on maintient ce débouché par d'étroits contacts personnels entre la Commission canadienne du blé et les pays étrangers. On le maintient par l'activité du gouvernement, qui consulte les gouvernements d'autres pays qui importent notre blé. On le maintient par notre participation à l'accord international sur le blé et à diverses conférences internationales où ces questions font l'objet de discussions. Les perspectives d'avenir ne sont pas trop sombres. Il n'y a pas trop de difficultés qui pointent à l'horizon. Nous devons rester les deux pieds sur le sol, tout en gardant un brin d'optimisme.

(La motion est adoptée.)

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

### MOTION PORTANT ADOPTION DES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE SÉNAT

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose la 2<sup>e</sup> lecture et l'adoption des amendements apportés par le Sénat au bill n° C-48, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

—Comme l'attestent les *Procès-verbaux* de la Chambre pour le 18 juin, page 579, un message a été reçu du Sénat afin d'informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté